

SNC Marignan provence
L'Atrolabe
79 Bvd de Dunkerque
CS 8044
13235 Marseille

DREAL PACA
Division Evaluation Environnementale
16 rue Antoine Zattara
CS70248
13 331 Marseille Cedex 3

A l'attention de Monsieur le Préfet de Région

Objet : Projet d'habitat « Vieux-Chemin d'Istres » à Salon de Provence (13) - Saisine de l'Autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas.

Monsieur le Préfet de Région,

Conformément aux articles L122-2 et 122-3 du code de l'environnement, je vous consulte dans le cadre de mon projet cité en objet, afin de déterminer l'éligibilité de mon projet à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine :

- le formulaire CERFA renseigné pour un examen au cas par cas,
- les annexes sollicitées :
 - o le pré-diagnostic faune/flore,
 - o le formulaire simplifié Natura 2000,
 - o l'étude hydraulique,
 - o l'étude paysagère,
 - o l'étude géotechnique.

Les différents documents du formulaire cas par cas ont été réalisés par :

- le cabinet Symbiose (Consultant en environnement),
- le cabinet Barth Environnement (Expert faune/flore).

Par ailleurs, je m'engage à mettre en place l'ensemble des mesures environnementales qui sont explicitées dans le dossier d'examen au cas par cas, notamment :

- la création d'ouvrages de rétention des eaux pluviales,
- la réalisation d'aménagements paysagers, notamment les aménagements paysagers et les diverses plantations.

Selon l'article R122-3 du Code de l'environnement, vous disposez de 35 jours afin de me notifier votre décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

M. Giroudon Ghislain
(Directeur)


SNC MARIGNAN PROVENCE
Immeuble Astrolabe
79 Bd de Dunkerque - CS 80444
13235 MARSEILLE CEDEX 02
Tél. 04 96 15 18 15
SNC au capital de 1.000 €
SIREN 887 491 561 RCS Nanterre